



Approuvée : Le 27 mars 2018

Modifiée :

Page 1 sur 9

A. Plan de soins personnalisé

Procédures pour élaborer un plan de soins personnalisé de l'élève et en faire la mise en œuvre.

1. Demander aux parents, au tuteur ou à la tutrice, d'informer l'école d'un diagnostic de diabète. Le parent rencontre la direction de l'école pour discuter de la façon d'informer le personnel scolaire et la façon de reconnaître les symptômes de l'hypoglycémie et de l'hyperglycémie. L'élève devrait porter une pièce d'identité médicale (comme un bracelet MedicAlert®).
2. Demander au personnel scolaire de participer à un programme d'éducation et de formation sur le diabète afin d'apprendre à gérer le diabète, y compris les procédures d'urgence pour traiter l'hypoglycémie ou l'hyperglycémie.
- 3 Établir, en collaboration avec les parents, le tuteur ou la tutrice de l'élève diabétique, un plan de soins personnalisé, c'est-à-dire une fiche (Formulaire GNO-A) qui contient :
 - a) une photographie de l'élève;
 - b) des renseignements précis sur le type de surveillance requis;
 - d) le type de diabète et les médicaments ou les doses d'insuline administré(e)s;
 - e) la fréquence de la surveillance de la glycémie et la valeur cible;
 - f) les symptômes courants d'hypoglycémie ou d'hyperglycémie chez l'élève, les traitements adaptés et la localisation des traitements;
 - g) un plan de prévention de l'hypoglycémie durant les périodes de hausse ou de modification de l'activité;
 - h) une procédure d'urgence incluant les coordonnées de personnes à joindre en cas d'urgence ainsi que les procédures à suivre pour traiter l'hypoglycémie ou l'hyperglycémie;
 - i) Des instructions sur l'entreposage des fournitures d'urgence, incluant le glucagon;



Approuvée : Le 27 mars 2018

Modifiée :

Page 2 sur 9

-
- j) des précisions concernant l'entreposage et l'accessibilité des fournitures médicales et de l'équipement qui peuvent s'avérer nécessaires dans le cadre du traitement continu;
 - k) des détails sur un plan quotidien de communication entre l'élève, les parents/les tuteurs et l'école
 4. Établir, en collaboration avec les parents, le tuteur ou la tutrice de l'élève diabétique, un plan d'urgence, c'est-à-dire une fiche (Formulaire GNO-A??) qui contient :
 - a) un plan de transport à l'hôpital;
 - b) les numéros de téléphone des parents, du tuteur ou de la tutrice et d'autres contacts en cas d'urgence.
 5. Placer des affiches décrivant les symptômes de l'hypoglycémie et de l'hyperglycémie dans les endroits clés partout dans l'école.
 6. Vérifier l'information médicale fournie dans les formulaires d'inscription et la répertorier dans TRILLIUM.
 7. Vérifier chaque année l'exactitude des renseignements contenus dans la fiche pour s'assurer que l'information est toujours valide. Mettre à jour la photo de l'élève.
 8. Avec la collaboration et la participation du ou de la titulaire, prendre les mesures suivantes pour assurer la sécurité de l'élève **dans la salle de classe** :
 - a) suivre les instructions sur la fréquence de la surveillance de la glycémie.
 - b) vérifier que le glucomètre de l'élève est en état de marche et que des fournitures suffisantes sont disponibles chaque jour;
 - c) s'assurer qu'un glucomètre de rechange et que des fournitures suffisantes sont disponibles;
 - d) informer le parent ou le tuteur si les fournitures permettant de surveiller la glycémie viennent à manquer et qu'un réapprovisionnement est nécessaire ou en cas de dysfonctionnement du glucomètre;



Approuvée : Le 27 mars 2018

Modifiée :

Page 3 sur 9

-
- e) s'assurer que l'élève ait accès facilement à des collations et à des sources de glucose à action rapide à plusieurs endroits dans l'école et que l'élève a toujours sur lui ou sur elle une source de glucose à action rapide;
 - f) vérifier que les objets pointus et tranchants peuvent être jetés en toute sécurité dans un contenant prévu à cet effet;
9. Prendre les mesures suivantes pour assurer la sécurité de l'élève **à l'extérieur de la salle de classe** :
- a) des plans sont prévus pour assurer la sécurité au cours des sorties éducatives ou des activités parascolaires, ou pendant les activités tenues dans une autre salle de classe;
 - b) la compagnie de transport et son personnel doivent être informés des élèves diabétiques;
 - c) les plans d'urgence sont revus avec les enseignants et enseignantes et les bénévoles avant chaque sortie éducative;
 - d) s'assurer que l'élève, ou l'enseignante ou l'enseignant chargé de la surveillance, ait en tout temps une source de glucose à action rapide ;
 - e) le personnel apporte avec lui les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence;
 - f) le personnel apporte avec lui le plan de soins personnalisé;
 - g) assurer une bonne surveillance de la glycémie;
 - h) vérifier que le glucomètre fonctionne et qu'il y a des fournitures suffisantes avant le départ;



Approuvée : Le 27 mars 2018

Modifiée :

Page 4 sur 9

B. Plan d'intervention sur le diabète au niveau de l'école

La direction est responsable de fournir aux élèves un endroit salubre, pratique et sécuritaire pour l'auto-administration des soins et respecter les préférences des élèves en matière d'intimité. Les soins auto-administrés comprennent la surveillance de la glycémie et l'administration d'insuline par injection ou pompe. Le plan doit inclure :

- les rôles et les responsabilités du personnel scolaire, des parents et de l'enfant;
- la supervision des repas et des collations;
- la façon de reconnaître et de traiter l'hypoglycémie;
- une formation pour l'administration du glucagon si un délai de plus de 20 minutes est prévu pour l'arrivée des services d'urgence;
- les accommodement recommandés;
- les directives liées aux absences dues à des rendez-vous médicaux.

1. La direction de l'école doit établir un plan d'intervention sur le diabète au niveau de l'école (Annexe ??) afin de :

- a) communiquer au personnel l'identité des élèves diabétiques ainsi que le type de soins médicaux et le type de surveillance requis et rendre accessible cette information en la plaçant aux endroits pertinents (p.ex. salle de classe, salon du personnel, bureau de l'administration);
- b) prévoir où et comment les fournitures médicales seront entreposées à l'école et durant toute activité conduite sous la responsabilité de l'école;
- c) désigner l'école ou une partie de l'école comme un lieu d'auto-administration de médicaments, selon le besoin;
- d) s'assurer que le personnel de l'école reçoive l'information et la formation pertinente sur le diabète, au début de chaque année scolaire;
- e) informer les autres élèves concernés de la présence d'élèves diabétiques et leur demander leur coopération pour réduire les risques de crises, sauf si les parents des élèves diabétiques s'y opposent par écrit;



**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-032(a)
ÉLÈVES DIABÉTIQUES**

Approuvée : Le 27 mars 2018

Modifiée :

Page 5 sur 9

-
- f) informer tous les parents de l'école des mesures prises à l'école pour protéger les élèves diabétiques et leur demander leur collaboration (Formulaire GNO-A33??).

Une copie de ce plan est conservée au bureau de la direction. Ce plan est revu au moins une fois par an, au début de l'année scolaire, avant le 30 septembre.



Approuvée : Le 27 mars 2018

Modifiée :

Page 6 sur 9

Annexe A – Plan d'intervention sur le diabète au niveau de l'école

Le document se veut un aide-mémoire à l'intention de l'école qui accueille des élèves diabétiques. Les principales mesures à prendre pour offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire y sont résumées.

Mesure	Responsable	Échéancier	√
Identifier les élèves sujets à des réactions anaphylactiques	Direction / Parents, tuteurs	Lors des inscriptions et annuellement, au mois d'août	
S'assurer que tous les renseignements ont été recueillis auprès des parents ou tuteurs / élèves pour pouvoir préparer / revoir le plan de soins personnalisés de l'élève <ul style="list-style-type: none">- GNO-A23??- GNO-A38, le cas échéant ??- GNO-A36 ??	Direction	Août et dès que des changements surviennent	
Vérifier la date d'expiration des fournitures médicales	Direction	Août	
Partager le plan de soins personnalisés des élèves diabétiques avec le personnel qui travaillera directement avec ces élèves	Direction	Août	
S'assurer que les fournitures médicales seront portées ou rangées selon le plan établi dans un endroit facilement accessible et sécuritaire	Direction	Août	
Afficher les fiches / plans d'urgence à des endroits accessibles (p.ex. salle de classe, salon du personnel, secrétariat)	Direction / Secrétaire	Août	

**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-032(a)
ÉLÈVES DIABÉTIQUES**

Approuvée : Le 27 mars 2018

Modifiée :

Page 7 sur 9

Aviser les services de transport scolaire qui sont les élèves diabétiques	Direction	Août	
Vérifier que l'information est à jour dans Trillium	Direction / Secrétaire	Septembre	
Partager l'information suivante avec tous les membres du personnel de l'école, avec le consentement des parents ou tuteurs <ul style="list-style-type: none">- Liste des élèves diabétiques- Mesures de prévention à suivre en classe et lors des sorties- Plans d'urgence des élèves (GNO-A36) ??- Lieu de rangement des médicaments- Procédures d'urgence pour traiter l'hypoglycémie/ l'hyperglycémie Revoir ces informations avec les membres du personnel suppléant (placées au guide à l'intention des membres du personnel suppléant)	Direction	Septembre	
Offrir à tout le personnel de l'école de l'information sur le diabète ainsi que de la formation sur la reconnaissance et le traitement de l'hypoglycémie/l'hyperglycémie	Direction, parent ou tuteur ou membre du personnel infirmier des Services de santé publique	Septembre	
Remettre la lettre envoyée à tous les parents / tuteurs des élèves de la classe (GNO-A33)??	Direction	Septembre	



**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-032(a)
ÉLÈVES DIABÉTIQUES**

Approuvée : Le 27 mars 2018

Modifiée :

Page 8 sur 9

Informer les autres élèves concernés de la présence d'élèves diabétiques, les sensibiliser aux signes de l'hypoglycémie/ l'hyperglycémie et leur demander leur coopération pour réduire les risques	Personnel enseignant	Septembre	
Faire des rappels aux élèves et aux parents des mesures de prévention pour éviter que certains élèves aient des épisodes d'hypoglycémie/ d'hyperglycémie	Direction / Personnel enseignant	Au courant de l'année, selon le besoins	
Mettre à jour le plan de soins personnalisés de l'élève (p.ex. photo à jour, nouvelle posologie)	Direction / Secrétaire	Dès que des changements surviennent et au mois d'août de chaque année	



Approuvée : Le 27 mars 2018

Modifiée :

Page 9 sur 9

RESSOURCES

Lignes directrices en matière de prise en charge des élèves vivant avec le diabète à l'école, Association canadienne du diabète

Élèves vivant avec le diabète à l'école, Association canadienne du diabète

Prise en charge du diabète de type 1 à l'école : recommandations de politiques et de pratiques, The Canadian Paediatric Society,
<https://www.cps.ca/fr/documents/position/type-1-a-lecole>

10 choses que le personnel scolaire doit savoir au sujet du type diabète de type 1,
<https://www.diabetealecole.ca/ecoles/ecoles>

Santé Canada, www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/branch-dirgen/hpfb-dgpsa/fd-da/index-fra.php

Société canadienne de l'asthme, www.asthma.ca

Société canadienne d'allergie et d'immunologie clinique (SCAIC), www.securite-allergie.ca

RÉFÉRENCES

Note Politique/Programmes n°81 du 19 juillet 1984 : *Services auxiliaires de santé offerts en milieu scolaire*

Loi Sabrina de 2005 – Loi visant à protéger les élèves anaphylactiques

LIGNES DE CONDUITE AFFÉRENTES

B-001 Administration de médicaments

B-002 Sorties éducatives, culturelles et sportives